

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 24 février 2021

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4058-2018.

Cause tarifaire Hydro-Québec TransÉnergie (HQT).

Phase 2, Volet « Étude de productivité multifactorielle (Étude PMF) ».

Représentations de Stratégies Énergétiques (S.É.) et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) sur le traitement des Études PMF.

Chère Consœur,

Stratégies Énergétiques (S.É.) et *l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* informent respectueusement la Régie qu'elles appuient entièrement, pour les motifs qui y sont indiqués, la [lettre C-AQCIE-CIFQ-0103 du 24 février 2021](#) sur le **maintien, au présent dossier (plutôt qu'au futur dossier tarifaire 2021-2022 de HQT) de l'actuel Volet « Étude de productivité multifactorielle (Étude PMF) »**. Il serait en effet contre-productif de transférer ce Volet. La Régie au présent dossier a en effet déjà débuté ce Volet en déterminant les paramètres, le « *scoping* », l'encadrement et les directives sur ces Études PMF, lesquelles sont désormais au présent dossier depuis quelques jours.

Nous invitons donc la Régie à fixer au présent dossier un **calendrier de traitement, lequel nous recommandons suffisamment espacé**, avec possiblement deux rondes de Demandes de renseignement écrites (DDR) aux deux experts (comme dans la récente [décision D-2021-019 du dossier R-4140-2021](#)) vu la complexité des enjeux, puis de planifier plusieurs semaines afin de permettre aux intervenants de déposer leurs propres rapports et recommandations.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de *l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).